

2 Politique

Zone de libre-échange continentale/Au lendemain du Sommet de Niamey Les conclusions des assises livrées au Premier ministre

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

"IL va falloir s'arrimer et être prêt pour le libre-échange". Tels sont les termes tirés du rapport de cette rencontre continentale, rapportés par le ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze. Lequel est allé rendre compte, hier, au Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale. C'était en présence des ministres Jean-Fidèle Otandault (Promotion des Investissements et Partenariat publics-privés), Roger Owono Mba (Économie et Finances), et Jean-Marie Oganaga (Commerce et PME). Occasion pour les membres du gouvernement de voir les implications qui découleront du processus de mise en place de ladite zone et de pouvoir anticiper dans le

sens de l'ajustement de l'économie gabonaise à la nouvelle donne. Toute chose qui devrait permettre aux entreprises gabonaises de bénéficier de ce vaste marché estimé à plus d'un milliard deux cents millions de consommateurs. Ceci, en dépit de certaines contraintes comme le respect de "dead lines", comme l'a affirmé le chef de la diplomatie gabonaise. Cependant, s'agissant de la place du Gabon dans ce nouveau marché et des possibles craintes liées à l'étroitesse de son tissu économique, le ministre Bilie-By-Nze s'est voulu rassurant en soutenant que l'État gabonais a entamé depuis plusieurs années déjà, sous la conduite du chef de l'État Ali Bongo Ondimba, un processus de diversification de son économie. Il est donc à ce jour en mesure d'exporter de nombreux produits qui trouveront place sur ce grand marché continental.



Cette rencontre était élargie à plusieurs autres collaborateurs du chef du gouvernement.

On notera en guise de réaction du chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale, sa décision de mettre en place une cellule, sous son autorité, dont la mission consistera à impliquer les entreprises nationales dans le but d'évaluer les différents impacts de l'activation de la zone de

libre-échange, afin que nos économies soient mieux adaptées et répondent favorablement à ce défi. Dans tous les cas, le ministre des Affaires étrangères n'a pas manqué de revenir sur les fondements de ce vaste projet commercial continental. Non sans mettre en avant la

détermination des acteurs continentaux à le conduire à terme. Étant entendu, selon lui, que la mise en place d'une zone de commerce intra-africain est aujourd'hui indispensable pour l'épanouissement de l'économie de l'Afrique. "Il est primordial que le projet soit mené à terme et que

CGE : appel aux candidats

Les candidats au scrutin des législatives partielles d'août 2019 sont invités à se rendre au siège du Centre gabonais des élections (CGE) le mardi 30 et le mercredi 31 juillet avant 18h00, afin de valider leurs bulletins de vote.

notre pays et le reste du continent aillent de concert dans la concrétisation de cette noble mission", a-t-il estimé.

Rappelons que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est un projet de zone de libre-échange en cours de création sur l'ensemble du continent africain. Il part d'un constat fait sur la faiblesse des relations commerciales existant entre les pays africains et qui sont estimées à 16%, contre 70% avec l'Europe et l'Asie. À ce jour, 54 États ont ratifié l'accord qui entérine sa mise en place, l'Érythrée étant le seul à ne pas l'avoir encore fait.

Coopération Gabon-Guinée équatoriale Ossouka Raponda à l'école navale de Tica

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

La ministre de la Défense nationale a pris part, dimanche dernier, en Guinée équatoriale, à l'inauguration officielle de cette structure qui accueille également des stagiaires militaires gabonais.

DIMANCHE dernier, la ministre de la Défense nationale a séjourné en Guinée équatoriale pour prendre part à l'inauguration officielle de l'école navale de Tica. Rose Christiane Ossouka Raponda, accompagnée de certains colla-



La ministre de la Défense à l'école navale de Tica en Guinée équatoriale.

borateurs, a assisté aux côtés de ses homologues d'autres pays africains, à la cérémonie présidée par le chef de l'État équato-gui-

néen, Téodoro Obiang Nguema Mbasogo. Entre autres personnalités présentes, le secrétaire d'État français auprès du ministre



Les personnalités invitées faisant le tour du propriétaire.

de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne. Symbole de la coopération liant la France et la Guinée

équatoriale, l'école navale de Tica est à vocation régionale. Elle est dotée d'un simulateur de navigation et de toutes les structures

adéquates de formation, en langue française dans les spécialités de navigateurs, timoniers, mécaniciens, manœuvres et guetteurs de la flotte. Avec une capacité d'accueil d'une centaine d'officiers venant des pays africains, l'école navale de Tica s'inscrit dans le cadre de l'architecture africaine de sûreté et de sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée.

Par ailleurs, en marge de cette cérémonie d'inauguration, la ministre de la Défense nationale s'est tour à tour entretenue avec l'ambassadeur du Gabon en Guinée Équatoriale, et avec les stagiaires militaires gabonais dans ladite école.

Législatives partielles

Le cas particulier de Ntoum

J.O.
Libreville/Gabon

Alors que dans les autres sièges à pourvoir, il aura été question de recours introduits par les candidats battus, au 2e siège du 2e arrondissement de la commune de Ntoum, le siège est vacant du fait de l'exclusion du Parti démocratique gabonais (PDG) de Joséphine Andeme Manfoumbi, élue lors des législatives d'octobre 2018. Une partielle dans cette localité qui aura donc lieu selon les dispositions de l'article 39 de la Loi fondamentale.

LES législatives partielles

à venir auront un caractère inédit du côté du 2e siège du 2e arrondissement de la commune de Ntoum, dans la province de l'Estuaire. Si dans les autres circonscriptions électorales (9) c'est la Cour constitutionnelle qui a annulé les scrutins du fait des recours introduits par certains candidats, la situation est différente dans cette localité où l'élection est reprise en application de l'article 39 de la Constitution. Celui-ci dispose: "Tout mandat impératif est nul. Toutefois, en cas de démission ou exclusion dans les conditions statutaires d'un membre du Parlement du parti politique auquel il



Photo : F. M. Mombou / L'Union

Joséphine Andeme Manfoumbi, l'ancienne députée, exclue du PDG.

appartient au moment de son élection, et si ce parti a présenté sa candidature, son siège devient vacant à

la date de sa démission ou de son exclusion". Dans le cas d'espèce, élue en octobre 2018, au pre-

mier tour des législatives au 2e siège du 2e arrondissement de la commune, Joséphine Andeme Manfoumbi, a été exclue du Parti démocratique gabonais (PDG), le 10 février 2019, suite à une décision de la Commission permanente de discipline dudit parti. Ce qui lui faisait perdre, de facto, sa qualité de député conformément aux dispositions sus-évoquées. Cette instance de discipline du PDG avait prononcé l'exclusion de celle qui était également membre du Bureau politique PDG pour "défiance et incitation à une candidature dissidente". Cette sanction faisait par-

tie d'une vaste opération de nettoyage des écuries d'Augias orchestrée par le secrétariat exécutif du PDG au sein des structures de base de ce parti sur l'ensemble du territoire national. De nombreux militants et cadres avaient été sanctionnés à des niveaux différents. L'élection partielle à Ntoum devrait avoir un parfum de conspiration afin de compliquer les choses au parti au pouvoir. La victoire du "successeur désigné" n'est donc pas gagnée d'avance. Ce d'autant plus que l'ancienne "camarade" a certainement gardé des attaches qui pourraient nuire.